

FINANCES

OBJET : Approbation définitive du Compte Administratif, du Compte de Gestion et Affectation du résultat définitif de l'exercice 2021

DATE DE LA CONVOCATION 22/06/2022

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	17
Présents	11
Représentés	1

VOTE	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Présents	Florence SANCHEZ – Geneviève ADGE LAGALIE - Henri-Paul BONNEAU - Géraldine LACANAL - Lydie LAMBERT - Fabienne MICHEL – Josette ROUZIER – Valérie FERRER – Danielle BOURDEAUX – Marie-France POMMIER – Arlette RAJA
Absents	Julien CHARAYRON - Véronique PEYROTTE - Jeanne AGULLO - Fabrice CLASTRE – Christine BOUSQUET -
Pouvoirs	Céline BRUN-GHALEM à Fabienne MICHEL

RAPPORTEUR Géraldine LACANAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à 20,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu les délibérations du Conseil d'Administration adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2021,
Vu les titres définitifs de créances à recouvrer,
Vu le détail des mandats établis par l'ordonnateur,
Vu le Compte de Gestion définitif dressé pour l'exercice 2021 par le SGC LITTORAL, comptable du Centre Communal d'Action Sociale de Poussan, annexé à la présente délibération,
Vu le Compte administratif 2021 établi par la Présidente, annexé à la présente délibération,

I – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

Le Compte Administratif, établi annuellement par l'ordonnateur à la clôture de l'exercice budgétaire et le Compte de Gestion, dressé pour la même période par le comptable, rendent compte des opérations budgétaires exécutées durant l'exercice.

Ils présentent les résultats comptables de l'exercice et permettent de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget et les réalisations effectives.

Toutes les opérations de l'exercice 2021 sont définitivement closes et les crédits restés sans emploi sont annulés.

Considérant la concordance entre le Compte de Gestion retraçant, notamment la comptabilité patrimoniale tenue par M. Armand TURPIN et Mme Anne COLLIOU, successivement Trésoriers principaux du SGC LITTORAL, et le Compte Administratif présenté par Mme Florence SANCHEZ, Présidente.

Considérant que les résultats d'exécution définitifs du Centre Communal d'Action Sociale de Poussan au 31/12/2021 sont les suivants :

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	0,00	0,00
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	0,00	0,00
OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00
SOLDE D'EXECUTION BRUT	0,00	
RESULTAT REPORTE 2020	0,00	
RESULTAT DE CLOTURE 2021	0,00	
RESTES A REALISER RECETTES	0,00	
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00	

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES	130 131,62	130 131,62
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	97 447,24	92 388,03
OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00
TOTAL	97 447,24	92 388,03
SOLDE D'EXECUTION BRUT	-5 059,21	
RESULTAT REPORTE 2020	37 406,62	
RESULTAT DE CLOTURE 2021	32 347,41	
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE		
SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	32 347,41	
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	32 347,41	

II – AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF 2021

A l'occasion du vote du Budget Primitif 2022, le Conseil d'administration a voté l'affectation du résultat provisoire 2021 du Centre Communal d'Action Sociale de Poussan.

En tenant compte des résultats 2021 définitifs présentés ci-dessus, il est constaté que ces résultats sont de même montant que ceux estimés et repris au budget primitif 2022 soit :

- Section d'exploitation + 32 347,41 €

Il est donc proposé l'affectation définitive suivante, laquelle est inchangée au regard de l'affectation provisoire votée à l'occasion de la séance du Conseil d'Administration du 13 avril 2022 :

Section d'exploitation :

002 Recettes « Résultat d'exploitation reporté » 32 347,41 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ de ses membres,**

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice, au bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **APPROUVE** le Compte de Gestion définitif établi pour l'exercice 2021 par le Trésorier principal, ci-annexé.
- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2021 arrêté aux résultats ci-dessus, ci-annexé,
- **AFFECTE** le résultat de clôture de l'exercice 2021 du Budget du Centre Communal d'Action Sociale de Poussan, au Budget Primitif 2022 du Budget du Centre Communal d'Action Sociale de Poussan, tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document afférent à la bonne mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

À Poussan, signé le : 04/07/2022

Le Secrétaire de séance,
Henri-Paul BONNEAU



La Présidente,
Florence SANCHEZ



CARACTERE EXECUTOIRE DE L'ACTE

Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte dès qu'il a été procédé à sa transmission au contrôle de légalité et à sa publication numérique (ou par défaut affichage public).

La présente délibération fera l'objet d'une inscription au procès-verbal de la séance correspondante.

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Madame la Présidente informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois suivants sa publication numérique ou notification, ainsi qu'à sa transmission au contrôle de légalité le cas échéant.

La saisine de la juridiction administrative peut s'effectuer par le biais de l'application « Télérecours Citoyens » (www.telerecours.fr).